

Les enjeux du territoire

Présentation générale

Ce territoire de moyenne montagne et de massif karstique (5 400 km²) comprend 40 masses d'eau "cours d'eau" (825 km), 8 aquifères principaux et 25 plans d'eau dont 20 naturels. La pluviométrie annuelle est élevée et caractérisée par un régime pluvio-nival induisant des débits naturels très variables avec des étiages estivaux et des crues à l'automne. L'eau est donc très abondante et permet le développement de milieux aquatiques très diversifiés suivant le contexte karstique ou alluvionnaire.

Les pressions sur le milieu

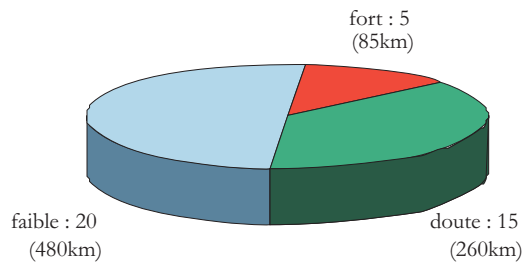
Centré sur la vallée de l'Ain et en partie sur les départements de l'Ain et du Jura, ce territoire est dominé par une activité agricole souvent extensive (élevages, prairies et forêts) avec quelques spécificités locales (zone viticole du Bugey, production fromagère du Jura, ...) et la basse vallée de l'Ain caractérisée par des cultures intensives irriguées. L'industrie est essentiellement concentrée sur les pôles de la Plaine de l'Ain, d'Oyonnax, de Morez et de Saint Claude avec des industries de mécanique, de traitement de surface, de transformation fromagère, du plastique et des scieries. Les installations hydroélectriques sont très présentes sur le bassin de l'Ain. Les activités touristiques liées à l'eau sont importantes et ont des impacts sur l'Ain et le Jura (baignade, ski, pêche).

Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

Les cours d'eau

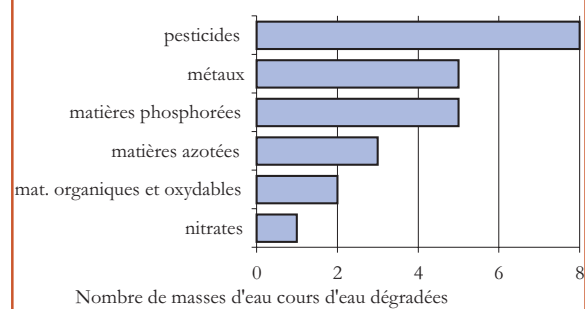
Pour la majeure partie des cours d'eau il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Le graphique ci-après met en évidence ce constat général.

Risque de non atteinte du bon état pour les masses d'eau cours d'eau (nombre)

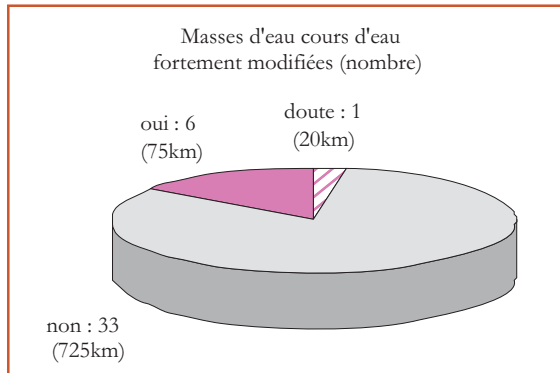


Au niveau de la qualité physico-chimique, les principaux problèmes sont liés aux pollutions toxiques : la présence de pesticides est dégradante pour la rivière d'Ain et certains de ses affluents ainsi que pour les affluents du Rhône (Furans, Sérans, Allandon, ...). Ils sont également répandus dans d'autres secteurs sans pour autant empêcher l'atteinte du bon état. Cependant le manque de données sur les pesticides est souvent important et ne permet pas d'évaluer correctement l'état du milieu. Les pollutions par les métaux et par les autres micropolluants organiques sont souvent dégradantes malgré les efforts engagés (Ange, Furans, ...) et impactent le Rhône, parfois l'Ain. Le manque d'informations relatives à ces substances peut toutefois masquer l'ampleur du problème. Toutes les activités (agriculture, collectivités, industries) participent à ces dégradations de façon variable suivant les cours d'eau. Malgré de très fortes améliorations attendues d'ici 2015, les affluents de l'Ain (Angillon, Oignin, Suran) devraient encore subir des macropollutions telles que les matières phosphorées et azotées issues des rejets des collectivités et de l'agriculture (souvent dans une moindre mesure) ou les matières organiques industrielles et urbaines (cas de l'Ange). Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres déclassant des cours d'eau à l'horizon 2015.

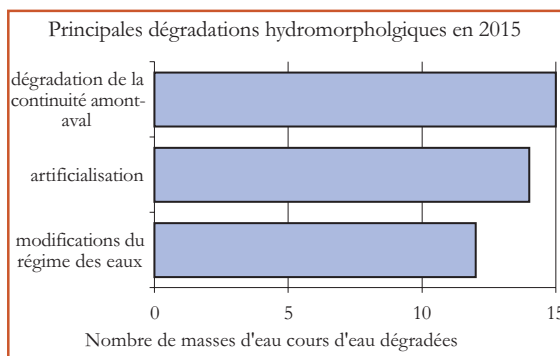
Principales dégradations de la qualité de l'eau en 2015



Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des **pressions hydromorphologiques** à plusieurs niveaux qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM).



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



- **L'artificialisation** liée à l'urbanisation, les ouvrages de protection contre les crues, les endiguements liés aux infrastructures de transports, l'hydroélectricité, les cultures intensives à proximité des lits mineurs sont autant de barrières entre les cours d'eau et leurs annexes. Des dégradations moyennes à fortes sont constatées par exemple sur l'Albarine, l'Ange, la Bienne et l'Ain.
- **Les ouvrages transversaux**, nombreux sur l'Ain et ses affluents, impactent le fonctionnement physique et biologique des cours d'eau : déficit sédimentaire, blocage de la circulation des poissons, ralentissement des écoulements (Oignin, Albarine, Bienne, Ain...). Toutefois des améliorations sont attendues : cas des nombreux seuils non utilisés actuellement et qui pourraient être remis en cause afin de favoriser les échanges amont-aval (seuils de moulins sur le Suran par exemple).

- **Les prélèvements et modifications du régime hydrologique** ne sont pas retenus pour la classification en masse d'eau fortement modifiée mais ont des impacts parfois importants. Il peut s'agir de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et les industries (l'Ange et le Suran par exemple), l'agriculture (cas de l'Ain) ou de dérivations pour l'hydroélectricité.

Les aquifères et les plans d'eau

Globalement les 8 aquifères du secteur devraient atteindre le bon état, les seuls risques portant sur les alluvions de la Plaine de l'Ain et les calcaires jurassiques et moraines de l'Île Crémieu dont les dégradations issues des activités agricoles (pesticides et nitrates) laissent présager des difficultés pour atteindre le bon état en 2015. L'atteinte du bon état quantitatif sur ces aquifères ne devrait pas poser de difficultés majeures. Certains **lacs** (lac de Bellefontaine et lac des Mortes par exemple) risquent de ne pas atteindre le bon état.

Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire haut Rhône et vallée de l'Ain, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive :

- **L'hydroélectricité et son développement au titre de la directive "énergie renouvelable" sont-ils compatibles avec la protection des milieux aquatiques ?** L'hydroélectricité ressort comme un des enjeux majeurs du territoire en particulier par ses impacts sur la continuité des cours d'eau comme l'Oignin, l'Albarine et surtout l'Ain. Les liens avec la directive "énergies renouvelables" seront à prendre en compte ;
- **comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** Les modifications physiques des cours d'eau concernent fortement le territoire et en particulier les bassins versants de l'Albarine, du l'Ange, du Suran et de l'Ain par artificialisation ou diminution des liens avec les milieux connexes du fait de la présence de routes, de digues, d'une urbanisation ou agriculture intensive en bordure de cours d'eau ;

- **les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ? Les pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?** Le territoire est fortement touché par ces substances issues de toutes les activités qu'elles soient agricoles, industrielles, urbaines ou de transport en particulier sur le bassin versant de l'Ain et de ses affluents comme l'Ange, le Furans, le Séran, ... ;
- **les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** Les prélèvements ressortent comme un problème important dans le sens où les usages entrent en concurrence et ont des impacts parfois importants sur les milieux directement prélevés ou indirectement impactés (cas des pompages agricoles dans les alluvions de la plaine de l'Ain). Par ailleurs de nouvelles pressions font leur apparition (canons à neige) ;
- **les plans d'eau** mettent en évidence des besoins spécifiques de restauration, de préservation et le besoin d'acquisition de données complémentaires. Par ailleurs **les eaux souterraines** sont impactées par des pollutions agricoles et soulèvent des enjeux de prélèvements ;
- les questions transversales suivantes se posent également. Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?



